L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 61, Rue Chartres.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 5 AOUT 1841.

POUR GOUVERNEUR :
HENRY JOHNSON.

DE L'EXECUTION DES LOIS RELATIVES AUX ESCLAVES.

Un de nos abonnés de la campagne nous écrit pour se plaindre de l'inexécution de la loi qui astreint les juges de paroisse à se transporter annuellement chez les habitans pour s'assurer qu'il y a partout le nombre de blancs voulu par les lois existantes. Au lieu de publier la communication qu'il nous envoie à ce sujet nous croyons devoir rappeler succinctement les principales dispositions des lois existantes sur la matière, pensant par ce moyen favoriser mieux ses vues patriotiques.

La loi du 21 Décembre 1814, porte :

1o. Que trois mois après la passation du présent acte, toute personne propriétaire d'une habitation ou agissant pour un propriétaire d'habitation sur laquelle il occupe des esclaves à la culture, sera tenu d'avoir à demeure, sur l'habitation qu'il dirige, un blanc par chaque trente esclaves résidant sur la dite habitation pour surveiller les dits esclaves et maintenir la police de l'atelier ; il est entendu que le propriétaire, celui qui agit pour lui, leurs fils au dessus de seize ans, des ouvriers blancs, seront considérés comme faisant partie des hommes requis par la présente section.

2o. "Le juge de paroisse devra, au moins deux fois chaque année, à l'époque qu'il jugera convenable, se transporter chez les habitans de la Paroisse dont les ateliers excéderont trente esclaves pour s'assurer de l'exécution de la section ci-dessus, et pour être certain de la fidélité des propriétaires à se conformer à la déclaration du nombre d'esclaves fourni annuellement pour la taxe des esclaves.

3o. "Tout habitant qui ne se conformera pas aux dispositions de la présente loi, sera, sur conviction, condamné à une amende qui ne pourra être moindre de cent piastres, ni excéder cinq cents piastres, laquelle amende sera poursuivie et recouvré à la requête du procureur général du district où résidera le délinquant, et la moitié de la dite amendre sera au profit du dénonciateur, et l'autre moitié au profit de la paroisse dans laquelle résidera le délinquant.

4o. "Tout habitant qui refusera à faire connaître au juge de paroisse, quand il en sera requis, le nombre de blancs employés sur son habitation pour remplir le vœu de la présente loi, sera considéré comme réfractaire à la loi et condamné à la même amende que celle fixée par l'article précédent.

Ainsi il est du devoir des juges de paroisse de se transporter, au moins deux fois par an, chez tous les habitans ayant plus de trente esclaves pour s'assurer que la loi précitée est fidèlement exécutée. Cependant notre correspondant nous dit: "Il y a vingt-cinq ans que j'habite la Louisiane et je connais assez le pays et ce qui s'y passe pour pouvoir assurer que je n'ai jamais ouï dire qu'aucun juge de paroisse de l'Etat n'ait jamais fait cette visite. J'affirme en tout cas que jamais il n'a été faite à ma connaissance."

Mais ce n'est pas seulement sur ce point que les lois sur les esclaves ne sont pas exécutées.

La section 14 de l'acte du 7 juin 1806 porte: "tout particulier qui trouvera un esclave portant des provisions ou denrées quelconques pour les vendre sans avoir une permission écrite de son maître pourra saisir les dits effets en en prévenant le maître, &c."

Croit-on qu'il y ait beaucoup d'esclaves chargés de vendre des provisions qui soient munis de la permission voulue par la loi ?

La section 13 porte: "Il est défendu à aucun maître de laisser leurs esclaves à eux-même, sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres par chaque contravention de ce genre."

Croit-on qu'il n'y ait pas, au mépris des dispositions de cette loi, beaucoup de maîtres qui louent leurs esclaves à eux-mêmes ? Et cependant y a-t-il quelqu'un qui ne voie le danger qui en résulte pour la sécurité publique ?

La section 19 marque que "les esclaves ne pourront porter d'armes visibles ni cachées, pas même avec une permission."

Croit-on encore que les dispositions de cette section ne soient pas chaque jour violées ?

La section 24 "défend à qui que ce soit de vendre des boissons enivrantes aux esclaves sans une permission écrite de leurs maîtres à peine de répondre des dommages qui pourront en résulter et d'une amende de 20 piastres par chaque contravention."

Et croit-on que cette section ait jamais été exécutée ?

La section 25 porte: "Tout esclave qui sera rencontré à cheval pourra être arrêté sur le champ, s'il est porteur d'une permission par écrit de son maître, et à défaut de permission le dit esclave sera châtié de vingt-cinq coups de fouet, après quoi il sera renvoyé avec le cheval à son maître qui aura à payer un escalin par mille."

Et cette section encore, a-t-elle jamais été observée ?

En présence de cette violation manifeste et quotidienne des lois relatives aux esclaves dont il s'ensuit de voir éclater des désordres de toute nature ? il serait vraiment plus étonnant encore qu'il n'y en eut pas. Mais à qui la faute ? La faute en est à tous, à ceux qui sont chargés de faire exécuter la loi et qui ne le font pas, à ceux qui sont témoins de la violation de la loi et qui gardent un coupable silence; au public enfin, au public en masse qui laisse faire comme si la chose ne le concernait pas.

CONCERT VENITIEN.

C'est ce soir à 8 heures que la "Société des Amis des Arts," sous la direction de M. Sy, doit donner sa sérénade sur le fleuve, en face de la ville. Les gondoles pavoisées et illuminées partiront de Gretna, et se laisseront dériver jusqu'à la presse à coton de la levée. Pour la commodité du public, le bateau ferry du Lafayette partira du bas de la rue Gravier à 7 heures et demie précises, et accompagnera les gondoles tout le temps que durera la fête.

Nous avons à signaler l'apparition d'un nouveau journal *l'Ami du Peuple*, publié en français seulement, par MM. Jerome et Chs Bayon. Nous lui souhaitons tous le succès qu'il mérite.

INCENDIE.

Le feu a pris hier à dix heures et demie du matin, dans la maison à quatre étages, occupée par la pharmacie de M. L. Massey, au coin des rues Gravier et du Camp. A cause de la grande quantité de matières combustibles qui se trouvaient dans la maison, le feu a fait des progrès effrayans et toute la maison était en flammes avant qu'on ait pu songer à la sauver. La violence du feu était telle que les flammes traversaient la rue du Camp et la rue Gravier et le feu a pris trois ou quatre fois au magasin de librairie de M. Benjamin Levy. Le feu s'est communiqué d'autant plus rapidement aux maisons contiguës que le vent d'est qui soufflait avec assez de force augmentait encore son action. En quelques heures et avant qu'on n'ait pu arrêter le feu, six grandes maisons occupées principalement par les maisons de commission suivantes, ont été détruites: MM. Andrews et Brothers; Quarles, Spring & Co, J. E. Woodruff; Wm. M. Beale; Kirkman, Abernethy et Hanna; Allen Asher et Co; Chs Dufour, Barrett et Lepage. Le haut de la maison où le feu a pris était tout récemment occupé par MM. Taylor, Gardner et Co. Mais ces messieurs avaient à peu près terminé leur déménagement et n'ont presque rien perdu.

On croyait pendant un moment que rien ne pourrait arrêter le feu et que l'îlet tout entier brulerait; mais le zèle des pompiers et de tous ceux qui s'étaient joints à eux était si grand qu'on est parvenu à maitriser le feu, beaucoup plus tôt qu'on ne s'y attendait. Il était environ une heure de l'après-midi lorsqu'on s'est rendu maître du feu. Les magasins qui se trouvaient sur les derrières dans *Bank Alley*, ont été tellement exposés qu'ils ont plusieurs fois pris feu, notamment celui de MM. Barker, Stanton & Co. Si ces bâtiments eussent brûlé tout l'îlet, l'un des plus riches de la Nouvelle-Orléans avec ses banques et ses beaux édifices, aurait probablement eu le même sort.

Quoique le mal soit très grand, on doit se féliciter que le feu n'ait pas pris de nuit, car alors le dommage eût été pour ainsi dire incalculable.

La perte totale autant qu'on a pu s'en assurer est d'environ $90,000 et tombera à très peu de chose près sur les diverses compagnies d'assurance. Le magasin du coin appartenant à M. C.A. Jaboba était assuré pour $5,500 à la Compagnie *Western Marine and Fire* qui couvrait aussi $1,000 pour M. Massey. Les deux maisons attenantes appartenaient à M. John Slidel et étaient assurées pour $13,000 MM. Andrews & Brothers étaient couverts à la Compagnie Maritime de la Louisiane pour $20,000; Quarles, Spring & Co. étaient assurés pour $12,000 au *Western Office*. James E. Woodruff pour $10,000, à la Compagnie de l'Etat; Kirkman, Abernethy & Hanna pour $10,000 au *Western*; Barrett & Lepage et Chs. Dufour, à la Compagnie de l'Océan pour $10,000. Deux des autres maisons étaient assurées à la Compagnie du Phenix de Londres pour $13,000. L'une d'elles appartenait à Saml Cohn à Paris.

Voici la récapitulation.

Western Marine & Fire Insurance Co	$31,500
Louisiana State Marine & Fire Insur Co	20,000
Merchants Fire Insurance Co.	13,000
Ocean Insurance Co.	10,000
Phenix Comp	13,000
Total.	$87,500

CONGRES.

Nous n'avons point reçu notre correspondance ordinaire de Washington; nous empruntons aux journaux de cette ville et de Baltimore, quelques détails sur la séance du 26 juillet

SENAT.—On reprend la discussion du Bill pour l'incorporation de la Banque nationale; et différens amendemens étant mis successivement aux voix, les uns sont adoptés d'autres rejetés. L'amendement qui enjoint à la Banque de ne pas augmenter le montant de ses créances lorsque le chiffre des billets en circulation excédera le triple de celui des espèces renfermées dans ses caveaux, est légèrement modifié sur la demande de M. Henry Clay, de manière à mettre à couvert la responsabilité de la Banque. L'amendement qui défend à la Banque de faire des prêts aux directeurs et officiers de cette institution, est rejeté par 26 voix contre vingt trois. Celui qui a pour but de refuser à la Banque le droit d'ouvrir un crédit aux membres du Congrès, reçoit une modification: la Banque ne pourra pas escompter les billets des membres du Congrès. Les autres amendemens qui encore moins [illegible]

d'importance que ceux qui précèdent, et ne portent que sur des arrangements de détail. La Succession est ajournée.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—La séance de la Chambre n'a pas offert plus d'intérêt que celle du Sénat: on a discuté en comité général le Bill du revenu. M. Lawrence de la Pennsylvanie a parlé en faveur de l'admission sans droits du café et du thé. M. Fillmore s'est prononcé pour le bill, qui a été combattu par MM. Atherton, Campbell, &c. La discussion a été close par un discours de M. Adams: discours remarquable par les faits intéressants qui se rattachent au tarif, au compromis et aux lois fiscales du pays. Il a fait sur les membres de la Chambre une impression si vive que, à l'expiration de l'heure, on a crié de toutes parts à l'orateur de continuer; mais il s'en est défendu en rappelant qu'il avait voté pour le règlement et qu'il devait le respecter.

A ceux qui prétendent que le Congrès ne marche pas il suffit de montrer la liste des bills qui ont été déjà adoptés par la Chambre des Représentans :

1o. Le bill pour régler les dépenses de la session extraordinaire.
2o. Le bill pour venir au secours de la veuve de l'ex président Harrison.
3o. Un bill pour venir au secours des lunatiques du district de Colombie.
4o. Le bill de distribution des terres publiques.
5o. Le bill des pensionnaires de la marine.
6o. Le bill autorisant l'achat de pièces d'artillerie pour la marine.
7o. Le bill d'emprunt.
8o. Le bill pour les fortifications et pour la répression des hostilités des Indiens.
9o. Le bill pour la création d'une flotte destinée spécialement à la protection de nos côtes.

Nous voyons dans le *National Intelligencer* du 27 qu'à la distribution des prix du Collége de Georgetown, district de Colombie, plusieurs Louisianais ont été mentionnés.

Le degré de A. M. a été accordé au Dr. *Edward M. Millard.*

HUMANITES.

M. *Prosper R. Landry*, a été admis en seconde par anticipation à cause de ses rapides progrès.

M. *Felix Meloyer*, qui avait été admis en troisième par anticipation vu ses rapides progrès, a obtenu un *accessit*.

MATHEMATIQUES.

M. *Joseph Johnson*, a obtenu le prix de la première classe.

M. *James Massicot*, a obtenu un *accessit* dans la seconde classe d'arithmétique.

M. *Prosper R. Landry* a obtenu la médaille au premier prix de la troisième classe d'arithmétique.

FRANCAIS.

M. *Felix Meloyer* a obtenu la médaille de la première classe.

M. *Martin Kennedy* a obtenu la médaille de la seconde classe et M. *James Massicot* un *accessit*.

CLASSES ELEMENTAIRES.

M. *Valery Landry*, a obtenu un *accessit* dans la première.

M. *Severin Porche*, a obtenu la médaille de la troisième et M. *Francis Porche* un *accessit*.

ECRITURE.

M. *Francis Porche*, a obtenu la médaille de la seconde classe.

TEXAS.

Nous avons reçu nos liasses de journaux du Texas jusqu'au 31 de Galveston et 30 de Houston.

La presse texienne est à peu près absorbée par les discussions relatives à la prochaine élection présidentielle.

La nouvelle que quatre mille Indiens environ, étaient campés à soixante-dix milles des pionniers de Santa-Fé s'est confirmée. Les troupes texiennes n'attendaient qu'un renfort de 500 hommes qui devait joindre avant le 15 pour attaquer les sauvages.

M. Dunnset n'a pas reparu, il aura sans nul doute été tué ou capturé par les Indiens.

D'un autre côté il paraît que les frontières abondent en maraudeurs. S'il faut en croire certaine bruits, trois wagons ont été pillés en allant de la côte à Bexar, les uns disent par les Mexicains, d'autres disent par les Indiens. La perte est évaluée à 9,000 piastres.—Cependant l'opinion que ces déprédations ont été commises par des Mexicains prévaut, et l'on ne saurait se figurer l'exaspération de la population des environs de Victoria contre les Mexicains. On demande la guerre à grands cris et le ministre de la guerre auquel on s'est adressé a été obligé de permettre d'organiser des compagnies de volontaires pour repousser les hordes de maraudeurs. Ces compagnies seront à ce qu'on assure prêtes à agir au 1er août.

Le général Urrea est, dit-on, à la tête des quelques bandes fédérales dans les Californies.

Un autre bruit occupe beaucoup les cercles politiques. On assure que le général Arista a envoyé au président Lamar deux agents ayant pour but de demander une suspension d'hostilités pendant la campagne qu'il va faire contre les Cumanches. Mais les dépêches du général étant adressées à M. Lamar et non au président du Texas, celui-ci n'a pas cru devoir recevoir ces dépêches. Cependant on ajoute que Lamar a envoyé deux hommes de confiance devers le général Arista pour savoir quelles sont ses intentions.

Ce bruit paraît mériter peu de créance parce qu'il n'y a pas d'hostilités à proprement parler entre le Mexique et le Texas. Et même en supposant qu'Arista eût envoyé des agents, on ne fera pas beaucoup d'attention à ses propositions. D'autant qu'il est à peu près certain que toutes les bandes de maraudeurs sont sous les ordres de ce général.

Une personne arrivée récemment de la Sabine assure que la ligne de frontières est entièrement tracée. S'il en est ainsi, nous le saurons bientôt d'une manière officielle.

CANADA.—Une dépêche de Lord John Russel à Lord Sydenham a été communiquée le 14 juillet à l'assemblée législative. Cette dépêche est d'une haute importance en ce qu'elle développe les vues du gouvernement Britannique relativement à la conservation des provinces canadiennes; elle affirme que, quelles que soient d'ailleurs les mesures qui seront prises à l'avenir, il est bien entendu que sa Majesté persiste dans son dessein de maintenir formellement l'autorité royale dans le Canada; les conseillers de la couronne ne se dissimulent pas cependant les difficultés qu'ils auront à vaincre, pour l'accomplissement de cet détermination. "Une province, qui a disent-ils, une frontière ouverte de près de douze cents milles et qui peut dans tous les tems communiquer sans peine avec les citoyens d'un puissant état, une province séparée de l'Angleterre non seulement par la distance, mais encore par la rigueur des saisons, doit être par des préparatifs bien calculés maintenue en état défense pendant la paix, et soutenue en cas de guerre par les secours efficaces de la métropole." La dette de la province est évaluée à £1,500,000; le gouvernement Britannique est tout disposé à proposer au parlement de garantir l'emprunt nécessaire pour suffire aux exigences de cette dette. Quant à la défense de la province le gouvernement a examiné cette question avec le plus grand soin et il croit que la formation d'une armée régulière et d'une milice est indispensable. Il pense aussi qu'une somme de £100,000 doit être votée en sus des appropriations ordinaires pour être appliquée à la défense du Canada."

Montevideo.—On a reçu à Boston des nouvelles de Montevideo jusqu'au 25 mai dernier. La veille de ce jour l'escadre de la République orientale, qui se compose de six batimens, et celle de la République Argentine qui n'en compte que trois, se sont tiré quelques coups de canon, sans en venir à un engagement général. On suppose qu'il aura eu lieu le lendemain.

Boston.—Mrs. Kinney, qui avait été accusée d'avoir empoisonné son mari et qui a été acquittée par le jury, va, dit-on, publier ses mémoires. C'est une justification fort énergique de toute la conduite de Mrs Kenney,

Jowa.—Le gouverneur Chambers a reçu du département de la guerre l'avis qu'un approvisionnement considérable d'armes et de munitions de guerre est prêt à partir pour le territoire. Ces armes et ces munitions sont destinées à mettre en état de défense les forts des frontières.

VARIETES.

LE DUC DE LA VICTOIRE.

REGENT D'ESPAGNE.

(*Voir l'Abeille d'hier.*)

Ferdinand VII mourut en septembre 1833. Espartero se rangea aussitôt, sans la moindre hésitation, parmi les partisans déclarés de la reine Isabelle II, et il envoya son adhésion à la régente. Bientôt après, en se déclarant prêt à servir partout où on le jugerait utile, il sollicita néanmoins un emploi qui le rapprochât du théâtre de la guerre, et fut en effet investi du commandement en chef de la Biscaye. La fortune qui, dans ses guerres d'Amérique et autour des tables de jeu, lui avait jusqu'alors été si fidèle, sembla prête à l'abandonner dans cette nouvelle carrière. Il avait pour antagoniste le terrible Zumalacarreguy, et devant ce chef merveilleusement obéi, l'armée constitutionnelle, bornée à une stérile défensive, n'y suffisait pas toujours. Espartero ne fut pas plus heureux que ses collègues; mais du moins il eut plusieurs fois occasion de faire admirer sa bravoure personnelle, et il obtint successivement les grades de maréchal de camp et de lieutenant général. On ne peut guère citer, comme exception à ses défaites, qu'un engagement heureux contre Gomez. N'importe: vaincu souvent, il ne désespérait jamais, et reprenait la campagne avec autant de sang-froid après une défaite qu'après une victoire signalée. Ce sang-froid est plus rare que l'on ne pense, et il a valu à Blucher les éloges de Napoléon qui s'y connaissait. En outre, Espartero était adoré de ses soldats, qui le voyaient sans cesse, préoccupé de leurs besoins, tourmenter le gouvernement pour en obtenir des munitions et des subsides. Leur bien-être était le premier objet de sa sollicitude. Il y sacrifiait non seulement son repos, mais encore une partie de sa fortune, et on le vit plus d'une fois combler de son argent les vides que laissaient dans les caisses de son armée l'épuisement du trésor, la négligence des commissaires royaux et la corruption égoïste du gouvernement. C'est là, il importe de ne pas l'oublier, une des causes, et la première peut-être, de l'ascendant qu'Espartero a pu acquérir sur les affaires de son pays.

Ajoutons-y la chance heureuse que lui donna la direction suprême des mouvemens militaires au moment où la mort de Zumalacarreguy, survenue le 25 juin 1835, commençait à porter ses fruits. Cordova, le seul général qui ait fait preuve de talent à la tête de l'armée constitutionnelle, lorsqu'il apprit les événemens de la Granja et le renversement du ministère Isturiz, resigna le commandement et passa en France. Quesada, Sarsfield, Rodil, Valdès, Mina, constamment battus, avaient épuisé les victoires de l'armée carliste. Les intrigues et les dissentions du quartier royal commençaient à miner les forces de celle-ci. Plus que jamais, en revanche, l'Espagne constitutionnelle sentait la nécessité d'en finir avec la révolte. Ainsi donc, lorsque Espartero reçut le commandement en chef (septembre 1836), il profita de la désorganisation des ennemis, de la discipline rétablie par Mina au sein des troupes de la reine, de quelques avantages récemment obtenus par Cordova, et de l'énergie nouvelle avec laquelle le gouvernement central manifestait la volonté de poursuivre les hostilités. [illegible] [illegible] devint vice-roi de Navarre [illegible] [illegible] Nord.

L'occasion de déployer ses talens allait bientôt lui être offerte. L'agitation politique du pays avait décidé, par une mesure qui affaiblissait son armée, plusieurs bataillons des troupes actives qui avaient été retirés pour maintenir l'ordre dans diverses villes. Gomez, l'un des généraux carlistes, entreprit alors sa célèbre campagne dans l'intérieur et au sud de l'Espagne, non-seulement afin de profiter de la confusion où se pays était tout entier plongé, mais aussi pour disperser encore davantage et diminuer par conséquent l'armée de la reine. A la tête de quatre mille hommes, le général insurgé traversa la Galice, les Asturies, la Castille, et pénétra même jusqu'en Andalousie. Sept mille christinos furent détachés à sa poursuite. C'était un moment décisif. Depuis long-temps don Carlos et ses soldats manquaient de ressources matérielles; mais les puissances du Nord n'attendaient qu'un succès de quelque importance, et, par exemple, la prise d'une place forte, pour lui faire passer toute sorte de secours.

Bilbao appelait naturellement l'attaque des carlistes. Les hauteurs qui la dominent étaient en leur pouvoir. C'est d'ailleurs une ville ouverte et qui se trouvait alors sans défense extérieure. Déjà, en 1835, la mort seule de Zumalacarreguy l'avait sauvée. En ce moment, la dispersion de l'armée constitutionnelle et le désordre auquel toute la nation était en proie favorisaient la reprise du siége. Six mille hommes et une population dévouée défendaient la ville. Espartero vint à son secours avec seize mille hommes, bientôt portés à vingt deux mille par le retour de Gomez, et de Sanz, qui rendit disponibles les troupes envoyées après eux. Néanmoins les opérations du siége continuèrent sans que le général en chef parût s'en inquiéter en peine. Après quelque temps, les courageux habitans de Bilbao se trouvèrent réduits aux plus dures extrémités, et l'inaction d'Espartero ne cessait pas. Continuant ce qu'on appelle en Espagne la guerre d'observation (et qui y aime particulièrement cette guerre), il s'était campé sur la rive droite du Nervion. Rien ne l'en pouvait arracher, ni les murmures de son armée, ni les reproches énergiques que les assiégés, à demi morts de faim, lui adressaient par le télégraphe. Cet état de choses dura depuis la fin de l'automne jusqu'au commencement de décembre (1836.)

Moins patiens, quelques plus désintéressés qu'Espartero, deux capitaines de notre marine, qui étaient à cette époque dans la rade de Bilbao, débarquèrent cent cinquante artilleurs, et firent dresser une batterie vis à vis celle des batteries carlistes qui incommodait le plus les assiégés. En quelques heures, cette dernière fut réduite au silence. Dix sept hommes y avaient été tués. C'était le 23 décembre que ceci avait eu lieu. Espartero s'en émut quelque peu, et sur les instances réitérées de nos officiers qui agissaient de concert avec les troupes espagnoles, il résolut de risquer une attaque décisive. Le soir du 24, guidée par nos marins, son armée passa le Nervion. Le général en chef était au lit, où une infirmité chronique le retint durant une partie de l'année. En apprenant que son armée avait traversé le fleuve sur des trains de bois remorqués par les chaloupes du *Rindgove* et du *Sarasin*, malgré le canon de l'ennemi, il se leva aussitôt, courut se placer à la tête de ses troupes, et après un combat de nuit, chassa les carlistes de toutes leurs positions. Bilbao se trouva libre dès le lendemain: l'armée y entra couverte de neige. Les hauteurs dont on s'était emparé s'appelaient les collines de Luchana: le titre de comte de Luchana fut aussitôt décerné au général victorieux.

Plus tard, et dans une occasion non moins importante, on a pu juger de l'extrême lenteur des mouvemens d'Espartero. Nous voulons parler de cette marche aventureuse qui rapprocha don Carlos de Madrid au point que les soldats de Cabrera bivouaquèrent déjà dans les faubourgs de la capitale. Il ne s'agissait de rien moins que du salut de la reine, pour laquelle Espartero professait dans ce temps là un dévouement tout chevaleresque. "Ma Régente, et du pays de don Quixote, se plaisait-il à dire, j'ai une reine pour dame de mes pensées, et pour elle rien ne m'est impossible." Il laissa cependant fort longtemps la dame de ses pensées à la merci de ses ennemis, et il serait arrivé trop tard à son secours sans la timidité et les lenteurs de don Carlos. On dit qu'à cette occasion Cabrera, furieux, insulta sans se gêner le prétendant, et versa des larmes de rage en donnant le signal de la retraite.

Le siége d'Estella fut bientôt commencé. Les préparatifs longs et coûteux du comte de Luchana montrent qu'il attachait une grande importance à la réduction de cette place; mais la défaite du général Oraa devant Morella interrompit brusquement le siége et jeta un immense découragement parmi les christinos. En pareil cas, Espartero ne connait qu'une ressource, c'est de reprendre sa *guerre d'observation*, d'attendre et de temporiser jusqu'à ce que l'imprévu lui vienne en aide. Pendant cette période d'inactivité, il donna seulement suite à certaines négociations mystérieuses qui dataient déjà de plusieurs mois. Personnellement et intimement connu d'Elio, de Zariategny, et de quelques autres chefs carlistes, du parti modéré, il essaya par eux d'amener les provinces basques à un traité dont la concession de leurs *fueros* devait être la base. D'ailleurs la déroute de Penacerrada produisit dans l'état-major de don Carlos des mutations dont il comptait bien tirer avantage. Guergué avait été déposé. Le commandement en chef était passé aux mains de Maroto d'un *Ayacucho*, d'un ancien frère d'armes d'Espartero. En ce plus, sous des drapeaux différents, la lutte politique était loin d'avoir brisé les liens de cette espèce de franc-maçonnerie qui unissait entre eux les vainqueurs de l'insurrection bolivienne. Des négociations s'ouvrirent et furent suivies avec une extrême réserve, un mystère profond. Les hostilités demeurèrent suspendues de part et d'autre.

On a prétendu (mais nous ne nous portons point garans de ce détail curieux) que durant cette espèce de trêve tacitement convenue, on vit un soir deux cavaliers, arrivant de partis opposés, descendre devant une ferme isolée. Ils y passèrent une partie de la nuit jouant aux cartes et causant à voix basse. On ajoute que les clauses de la célèbre convention de Bergara se débattaient entre eux, et que les plus essentielles, après mainte discussion, étaient remises à la décision du hasard. Si ce récit a quelque fondement, Maroto serait un joueur malheureux; plutôt qu'un traître; il le comte de Luchana aurait gagné une belle partie, et la ruine de don Carlos serait la conséquence d'un *capotille* qui eût aussi bien pu détrôner la reine Christine. Rien n'est moins authentique; mais cette rumeur populaire nous a paru mériter mention, ne fût-ce qu'à raison de sa bizarrerie même. Le sort de l'Espagne, dernier enjeu de deux *Ayacucho* blasés, se décidant au hasard, à l'écart, dans une pauvre cabane, est une donnée dramatique s'il en fut.

Espartero, voyant son armée en meilleure disposition, jugea sans doute qu'il serait bon de hâter les négociations par une victoire. A la tête de trente mille hommes, il attaqua, au mois de mai 1839, les positions de la Pena del Moro, de Ramalès et de Guardamino, que les carlistes avaient fortifiées à loisir, et qui, réputées imprenables, leur livraient Santander et l'entrée de la Castille. Ces positions furent enlevées malgré une résistance opiniâtre. Les carlistes y perdirent cent hommes, plusieurs canons, huit cents fusils et quantité de munitions de guerre. Le titre de duc de la Victoire et la grand croix de première classe furent les récompenses décernées en cette occasion à l'heureux Espartero. Un peu d'avantage devait d'ailleurs précipiter la marche des événemens. De nombreuses communications nouvelles s'établirent entre l'état major carliste et le général christino. Le mécontentement des Basques augmentait chaque jour; la faction se désorganisait, les intrigues et les crimes apostoliques poursuivaient les plus avancés partisans de don Carlos. Il n'est pas besoin de raconter ici le détail des transactions qui eurent lieu, et de donner l'analyse du traité de Bergara, signé le 29 août. Quinze jours après le prétendant quittait l'Espagne.

Son départ et la pacification des provinces permirent au duc de la Victoire de concentrer toutes ses forces contre le seul rebelle qui tint encore. Cabrera ne pouvait plus résister long-temps. Ses ressources étaient épuisées; et d'ailleurs ses précoces infirmités l'empêchaient de se mettre en personne à la tête de ses bandes fidèles. On pouvait donc sans retard en finir avec lui; mais son prudent ennemi laissa s'écouler encore un hiver avant de l'attaquer sérieusement. Ainsi l'insurrection était encore debout en Aragon et en Catalogne: la pacification de la Navarre n'avait qu'exalter la fureur de ces deux provinces. Un long cri de trahison courut de Berga à Morella. Le comte d'Espagne suspect (chose étrange), suspect de modération, fut déposé, puis assassiné par la junte fanatique de Berga. Jamais les apostoliques n'avaient été plus loin dans les excès de leur farouche enthousiasme. Espartero ne s'en émut point. L'événement lui donna raison. Les soldats de la faction aragonaise, pressés la baïonnette aux reins, passèrent la frontière de France. Dès ce moment la pacification de l'Espagne fut complète.

Là s'arrête la carrière militaire d'Espartero.

(*La fin la fin à demain.*)

DERNIERES DATES

New York	juil	25	Liverpool	juil	4
Boston	juil	24	Londres	juil	3
Philadelphie	juil	26	Havre	juil	2
Washington	juil	26	Paris	juil	1
Baltimore	juil	26	Bordeaux	juin	29
Charleston	juil	20	Madrid	juin	21
Vera-Cruz	juin	26	Cadix	juin	15
Tampico	mai	18	Havane	juil	19
Mexico	juin	8	Honduras	juil	25

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Hindoo, Fitch, Liverpool, L H Gale
Barque Dianthe, Shorey, Gibraltar et un marché, L H Gale
Goel Jane, Young, Nassau N. P. A & J Dennistoun & Co
David Pratt, Pratt, Boston, S & J P Whitney

ARRIVES.

Bateau de remorque Tiger, Crowell, des Passes.
Bateau de remorque Star, Heaton, des Passes
Navire Rose Tucker, de New York
Navire St Louis, Lindsay, de Boston.
Navire Orleans, Sears, de New York.
Navire à vapeur Savannah, Wade, de Galveston.
Brick Voltaire Wade, de Boston.
Goel Henry, Alden, de Matagorda.
Goel David Rogers, Morgan, de Porto Cabello.
Goel Roam, Jones, de Pensacole.

Les amis et connaissances de M. Jean Dominique Ryon, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après midi, à 5 heures, de sa demeure, encoignure des rues Grape et Montégut, 3me municipalité. 5 aout

☞ AVIS—Le navire Louisville est maintenant en déchargement via à vis la presse à coton d'Orléans. Les consignataires sont invités à retirer leurs permis et à venir recevoir leurs marchandises. JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 5 aout

☞ JAMES & WOODRUFF a transporté son domicile No. 49, rue du Camp. 5 aout

☞ Chs Dufour et Barrett et Lepage adressent leurs remercimens bien sincères à leurs amis qui les ont assistés pendant l'incendie qui a eu lieu hier, rue du Camp

JACKSON GUARDS ATTENTION ! La compagnie se réunira Samedi prochain, sept du courant chez le capitaine, encoignure Vieille-levée et Quartier, à sept heures très précises, en costume général, pour affaires importantes. On recommande d'être ponctuel. Par ordre du Capitaine. SEBASTIANI DEMARCHI, Sergent. 5 aout—3

GARDES D'ORLEANS—Attention !—La compagnie se réunira au lieu ordinaire de rassemblement samedi prochain, 7 du courant, à huit heures et demie précises du soir. Tenue d'été avec briquet seulement. Par ordre. ANT. DUBUC, Sergent major

P. S. Les membres honoraires sont invités à se trouver au lieu du rendez-vous, Place Ste. Antoine, à l'heure ci-dessus indiquée. 5 aout

CIRAGE—100 grosses qualité supérieure à vendre par FROST & Co. 16, rue de la Douane. 5 aout

CHAPEAUX—40 caisses blancs et noirs, à vendre par FROST & Co. 16, rue de la Douane. 5 aout

[illegible]

AMUSEMENTS.

BALS A MANDEVILLE.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer respectueusement au public qu'il donnera un bal à Mandeville à l'hôtel de M. David [illegible] tous les samedis à compter de samedi prochain, 7 du courant. [illegible]

Grands Concerts d'Eté

AU JARDIN DE CARROLLTON.

Ces concerts seront conduits par MM. COBINI & LEHMANN [illegible] tous les dimanches, pendant la saison. [illegible] Prix d'entrée 50 cents. [illegible] 29 mai.

BAL

AU PONT DU BAYOU ST. JEAN,

Les mercredis et samedis de chaque semaine.

LE premier bal aura lieu mercredi prochain, 4 aout, au restaurant de M. [illegible] [illegible] L'orchestre sera dirigé par M. Cobini. Prix par cavalier ... $1. Le bal commencera à 8 heures. 3 aout

A VENDRE à ce bureau et chez MM. les libraires Français

LE GENDRE.

Par M. César De Beausey.

Feuilleton publié à Paris dans le Siècle et reproduit par l'Abeille. Prix 20 cents

FABRIQUE DE COTON. *Coton de Nègre de Bastrop.* [illegible]

BENJ. WHITNEY, 415, rue Tchoupitoulas.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS. *Conseil de la Municipalité No. 1.* [illegible] PAUL BERTUS, Recorder. WM FREEET, Maire. Pour copie conforme, S. W. WATERS, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. [illegible] PAUL BERTUS, Recorder. WM FREEET, Maire. S. WATERS, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Le 21 Juillet 1841. AVIS aux Entrepreneurs. [illegible] WM FREEET, Maire.

AVIS AUX MAITRES DE PENSION, PROPRIETAIRES D'HOTELS, DE BAINS, ASILES, RESTAURATEURS ET COIFFEURS. BLANCHISSERIE A LA VAPEUR. [illegible]

TRESORERIE DE LA 3me MUNICIPALITE. CONFORMEMENT à la résolution [illegible] J. F. DU GARRY, Trésorier de la 3me Municipalité. [illegible]

LEGION DE LA LOUISIANE. QUARTIERS-GENERAUX. Nouvelle-Orléans, le 3 aout 1841. *Ordre du Jour No. 11.* CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane se rendra le dimanche 15 du courant, à 6 heures du matin, et se réunira sur la grande Place pour une revue d'inspection. [illegible] Par ordre du Brigadier Général E. E. Roif, commandant la Légion de la Louisiane. L. E. FORSTALL, aide de camp.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. M. BEARD. IL sera vendu à son magasin [illegible] samedi, le 7 courant, à 10 heures du matin, pour le compte de qui il appartiendra: 4 caisses indiennes anglaises, [illegible] 5 aout

PAR VINCENT & DE FERIET. IL sera vendu aujourd'hui, 5 du courant à 10 heures un assortiment général de marchandises sèches, telles que: Indiennes, toile d'Irlande, [illegible] Conditions à la vente. 5 aout

CUIVRE pour chaudronnerie—Un assortiment de 30 & 40 [illegible] à vendre par LYALL & DAVIDSON, 140 Rampart et 140 Camp.

PAR S. GUINAULT. Jean Baptiste Lambert vs. ses créanciers. IL sera vendu samedi 4 septembre 1841, à midi précis à la Bourse St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de district pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane en date du 21 juillet 1841 les propriétés ci-après décrites abandonnées par le dit Jean Baptiste Lambert à ses créanciers, savoir: [illegible]

PAR ANTHONY FERNANDEZ. Cigarres Espagnols [illegible] VENDREDI prochain 6 du courant, [illegible] Conditions:—Comptant. 4 aout

PAR ANTHONY FERNANDEZ. JEUDI prochain 5 du courant, à 5 1/2 heures P. M. sur la Levée, Troisième Municipalité, [illegible] Conditions:—Comptant. 4 aout

PAR J. LEVY. AUX MARCHANDS, LIBRAIRES, &c. A 10 heures Jeudi prochain, 5 du courant, au No 43 rue des Magasins, il sera vendu sans réserve pour clore une facture: Neuf caisses de fournitures de bureau, [illegible] 4 aout

VENTE DE SUCCESSION. *Pour le compte et risques du premier acquéreur.* PAR J. A. BEARD & Co. IL sera vendu à l'encan Jeudi, 12 aout, à midi, à l'Arcade Bank, les propriétés suivantes appartenant à la succession de J. Oetzman junior, savoir: [illegible]

PAR S. GUINAULT. J. B. Lambert vs. ses créanciers. [illegible]

PAR P. E. TRICOU. François L'ambert contre ses créanciers. [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Bernard—Cour des Preuves—Succession [illegible] OCTAVE S. ROUSSEAU, Juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de St.-Bernard—Cour des Preuves—Succession de Bernard Lavandais [illegible] OCTAVE S. ROUSSEAU, Juge.

[illegible]